



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quarantième session

25 février-22 mars 2019

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,  
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,  
y compris le droit au développement**

## **Synthèse de la réunion intersessions pour le dialogue et la coopération sur les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

### **Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme\***

#### *Résumé*

Conformément à sa résolution 37/24, le Conseil des droits de l'homme a décidé d'organiser deux réunions intersessions d'une journée pour le dialogue et la coopération sur les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le présent document est le rapport de synthèse de la première réunion, qui s'est tenue le 16 janvier 2019.

---

\* Le présent document a été soumis après la date fixée étant donné que la réunion s'est tenue le 16 janvier 2019.



## I. Introduction

1. Conformément à sa résolution 37/24, le Conseil des droits de l'homme a tenu le 16 janvier 2019 la première des deux réunions intersessions pour le dialogue et la coopération sur les droits de l'homme et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Le thème de la réunion, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité »<sup>1</sup>, sera également en 2019 celui du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, lequel examinera les progrès accomplis à l'échelle de la planète dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). La réunion comprenait cinq séances<sup>2</sup>.

2. Morten Jespersen, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, a présidé la réunion. Le Président du Conseil des droits de l'homme, Coly Seck, et le Rapporteur, Michael O'Flaherty, Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, ont fait quelques brèves remarques. Michelle Bachelet, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a fait le point sur les perspectives et les défis du Programme 2030.

3. À la deuxième séance, sur le thème « Réflexions et discussion sur les droits de l'homme et les objectifs de développement durable », Mary Robinson, Présidente des Sages et Présidente de la Mary Robinson Foundation – Climate Justice, a prononcé un discours d'ouverture. Elle a ensuite rejoint Asako Okai, Sous-Secrétaire générale, Administratrice assistante et Directrice du Bureau de réponse aux crises du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Jeffrey Sachs, défenseur des ODD et Directeur du Centre pour le développement durable de la Columbia University et du Réseau des solutions pour le développement durable, et Catalina Devandas Aguilar, membre du Comité de coordination des procédures spéciales et Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées, pour une table ronde portant sur l'interdépendance et les synergies entre la promotion et la protection des droits de l'homme d'une part et les progrès accomplis dans la réalisation des ODD de l'autre. Imogen Foulkes, correspondante de la BBC à l'Office des Nations Unies à Genève, a dirigé le débat.

4. La troisième séance avait pour thème « Établir des synergies entre les droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national ». Jean de Dieu Yakouma Bambara, Directeur général de la défense des droits de l'homme au Ministère burkinabé de la justice, des droits humains et de la promotion civique, Noelia López, Directrice du groupe des droits de l'homme au Ministère paraguayen des affaires étrangères, et Kanchana Patarachoke, Directrice générale du Département des organisations internationales du Ministère thaïlandais des affaires étrangères, ont décrit comment chacun de leur pays tirait parti des synergies entre les droits de l'homme et les ODD au niveau national. Eva Grambye, Directrice générale adjointe de l'Institut danois pour les droits de l'homme, a présenté les enseignements que l'Institut avait tirés en étudiant la complémentarité existant entre les travaux des mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme et les ODD, ainsi que les outils que l'Institut utilisait pour mettre ses conclusions à la disposition de tous. Gianni Magazzeni, Chef du Service de l'Examen périodique universel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a animé le débat.

<sup>1</sup> Voir [www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/ConceptNote.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/ConceptNote.pdf).

<sup>2</sup> Voir [www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/Programme.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/Programme.pdf).

5. Pendant la pause déjeuner, les organisations s'intéressant aux liens entre droits de l'homme et ODD ont présenté leurs travaux dans le cadre d'une foire du savoir.

6. À la quatrième séance, Nicole Ameline, membre du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, Kitrhona Cerri, Directrice de la section chargée des conséquences sociales au sein du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Francesco d'Ovidio, Responsable de l'Unité de solutions et d'innovations de l'Organisation internationale du Travail, Paul Ladd, Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Alaa Murabit, défenseuse des ODD et fondatrice de la Voix des femmes libyennes, et Mandeep Tiwana, Administrateur principal de programmes de l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne (CIVICUS), se sont penchés sur le rôle des partenariats mondiaux pour appuyer les synergies entre les droits de l'homme et la réalisation des ODD. Nadia Isler, Directrice du SDG Lab, a animé le débat.

7. À la séance de clôture, consacrée à la façon d'assurer la prise en compte de la dimension des droits de l'homme par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, Marion Barthelemy, Directrice du Bureau de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et de la coordination au service du développement durable du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et Peggy Hicks, Directrice de la Division des activités thématiques, des procédures spéciales et du droit au développement du HCDH, ont présenté les principales conclusions qu'elles avaient tirées de la réunion. Le Rapporteur en a fourni une synthèse.

## II. Résumé des débats

### A. Séance d'ouverture

8. Le Président a ouvert la séance en présentant les objectifs, la forme et les modalités de la réunion. Il a indiqué que les observations écrites reçues après la réunion seraient affichées sur le site Internet de la réunion<sup>3</sup>.

9. Le Président a affirmé qu'en se concentrant sur la confrontation d'expériences concrètes ainsi que sur des outils et méthodes, la réunion visait à mieux faire comprendre les liens existant entre la promotion et la protection des droits de l'homme et la mise en œuvre du Programme 2030. Renforcer les synergies entre droits de l'homme et Programme 2030 pourrait renforcer le système multilatéral moyennant une cohérence accrue entre les engagements politiques et les obligations juridiques.

10. Le Président du Conseil des droits de l'homme a salué l'étendue des compétences des participants, qui garantirait des débats riches et une compréhension plus poussée des synergies. Il a souligné que les débats devaient favoriser la réalisation des ODD tant aux niveaux mondial que national et tant dans les grandes villes que dans les régions rurales, sans négliger la promotion et la réalisation continues des droits de l'homme pour tous, sans discrimination.

11. Dans sa déclaration liminaire<sup>4</sup>, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a qualifié le Programme 2030 de modèle ambitieux et objectif de développement durable et équitable, qui donnait la priorité aux personnes et était expressément fondé sur les droits de l'homme, y compris le droit au développement. Elle a insisté sur le fait que, parce que les États Membres s'étaient globalement engagés à « ne laisser personne de côté », les inégalités devaient être combattues et toutes les formes de discrimination, clairement reconnues et éliminées. Il fallait notamment s'attaquer aux inégalités structurelles entre groupes sociaux.

12. La Haute-Commissaire a affirmé que, en dépit de quelques progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, il restait encore beaucoup à faire et que le programme n'était pas en bonne voie. Selon elle, de nombreux pays étaient encore loin

<sup>3</sup> Voir [www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx).

<sup>4</sup> Voir [www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24072&LangID=E](http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24072&LangID=E).

d'atteindre l'objectif de l'égalité des sexes, pourtant nécessaire à la réalisation des autres ODD ; en effet, les inégalités solidement ancrées dont souffraient les femmes continuaient de faire obstacle à leur émancipation politique et économique, à leur sécurité physique, à l'égalité salariale et à leur liberté de choix.

13. La Haute-Commissaire a souligné que l'urgence était d'autant plus grande que seuls douze ans nous séparaient de l'échéance du Programme 2030. Les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendraient en 2019 représentaient une étape décisive qui nécessitait une accélération immédiate des efforts visant à atteindre les ODD, notamment un renforcement des partenariats entre parties prenantes à tous les niveaux.

14. La Haute-Commissaire a fait observer que l'approche fondée sur les droits de l'homme entraînait un développement plus soutenu, plus durable et plus efficace, car il favorisait l'émancipation, l'inclusion et l'égalité des chances pour tous. Elle a conclu en soulignant combien les organes et mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, tels que le Conseil des droits de l'homme, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, pourraient contribuer à la réalisation de l'objectif général selon lequel personne ne devait être laissé de côté. La réunion permettrait de faire le lien entre les travaux réalisés à Genève et à New York, car le rapport établi à l'issue de la réunion alimenterait les débats du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se réunirait sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2019 et ceux du Forum politique de haut niveau qui se réunirait sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019.

15. À la fin de la séance d'ouverture, le Rapporteur a formulé quelques remarques. Il a indiqué que son rôle consistait à saisir l'essence des débats et à en faire ressortir les éléments saillants afin de fournir une contribution solide au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il a rappelé combien il était important d'ancrer fermement les considérations relatives aux droits de l'homme dans les ODD. Pour conclure, il a souligné que les ODD constituaient un programme à l'échelle mondiale, qui pouvait aussi renforcer la promotion et à la protection des droits de l'homme en Europe.

## **B. Réflexions et discussion sur les droits de l'homme et les objectifs de développement durable**

16. La deuxième séance a débuté par le discours d'ouverture<sup>5</sup> de M<sup>me</sup> Robinson, suivi par un débat entre M<sup>me</sup> Robinson, M<sup>me</sup> Okai, M. Sachs et M<sup>me</sup> Devandas Aguilar, sous la direction de M<sup>me</sup> Foulkes.

17. M<sup>me</sup> Robinson a encouragé la communauté des droits de l'homme à affirmer avec fermeté qu'il était urgent de faire le lien entre le rapport que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat avait récemment consacré au réchauffement de 1,5 °C de la planète et les ODD, dans la mesure où ce rapport définissait les limites de la durabilité dans lesquelles ces objectifs devaient être réalisés.

18. M<sup>me</sup> Robinson a indiqué que le Conseil des droits de l'homme avait adopté plusieurs résolutions mettant en relief les liens entre les droits économiques, sociaux et culturels d'une part et les ODD de l'autre. Des représentants des organes subsidiaires du Conseil et des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales avaient attiré l'attention sur les ODD dans plusieurs rapports thématiques et de visite de pays, ce qui avait donné lieu à maintes recommandations visant à orienter les stratégies relatives aux ODD en fonction des droits de l'homme. M<sup>me</sup> Robinson a souligné que les stratégies de réalisation des ODD devaient être conformes aux obligations des États au titre du droit international des droits de l'homme.

19. M<sup>me</sup> Robinson a fait valoir que le dispositif d'application du principe de responsabilité du Programme 2030, fondé sur les examens nationaux volontaires et les examens collégiaux, représentait l'une des principales faiblesses de ce programme. Elle a

<sup>5</sup> [www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/Mrs.MaryRobinson.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/Mrs.MaryRobinson.pdf).

appelé à une « gouvernance conjointe » tout au long du processus, ce qui impliquait une analyse croisée plus poussée des communications soumises par les gouvernements au titre de l'Examen périodique universel et des examens nationaux volontaires soumis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, et des échanges plus constructifs dans ces deux cadres. M<sup>me</sup> Robinson a souligné qu'il importait de voir le prochain Forum politique de haut niveau comme un moment décisif pour mesurer les progrès accomplis et évaluer l'état d'avancement, au niveau mondial, des objectifs à l'examen. Elle a indiqué que l'approche fondée sur les droits de l'homme, qui respectait les principes de participation, de responsabilité et de non-discrimination, était essentielle pour mener à bien le Programme 2030 en ne laissant personne de côté. Pour conclure, elle a souligné que le processus devait être constructif et pleinement participatif. La participation était à la fois une fin et un moyen, d'où l'importance de ne pas mesurer et considérer uniquement les résultats du développement mais aussi la manière d'y parvenir.

20. M<sup>me</sup> Foulkes a interrogé les intervenants sur les liens entre droits de l'homme et ODD.

21. M<sup>me</sup> Okai a affirmé que les travaux du PNUD étaient guidés par les ODD, le plus important étant d'aider les États Membres à intégrer ceux-ci dans les stratégies et plans nationaux de développement. Les équipes de pays des Nations Unies apportaient leur soutien aux membres dans le cadre des examens nationaux volontaires, tandis que le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales coprésidaient l'équipe spéciale chargée de préparer le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019.

22. M<sup>me</sup> Okai a reconnu le caractère interdépendant des ODD et des droits de l'homme et a souligné que l'objectif 16 était particulièrement important en ce qu'il favorisait et accélérerait de manière transversale la réalisation du Programme 2030. En 2018, le PNUD avait lancé une initiative sur l'état de droit et les droits de l'homme visant à accélérer la réalisation du Programme 2030, afin d'appuyer, en particulier dans les pays touchés par des crises, les programmes relatifs aux ODD. Dans la perspective de l'examen de l'objectif 16 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2019, le PNUD, en tant que cofacilitateur de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, soutenait de nombreuses initiatives. L'Alliance coordonnait les travaux des États Membres, des entreprises, de la société civile et d'entités internationales afin de stimuler le processus d'établissements de rapports destinés au Forum politique de haut niveau.

23. M<sup>me</sup> Okai a fait siennes les remarques de M<sup>me</sup> Robinson sur les liens manifestes entre les mécanismes et procédures relatifs aux droits de l'homme et la réalisation des ODD, et sur la nécessité de renforcer la coopération entre ces deux volets. Dès lors, le processus de l'Examen périodique universel devait être intégré de façon plus systématique dans les stratégies de mise en œuvre et d'adaptation des ODD au niveau local.

24. Selon M<sup>me</sup> Okai, il importait au plus haut point de renforcer les systèmes nationaux de défense des droits de l'homme, y compris les institutions nationales des droits de l'homme. Le PNUD avait conclu un partenariat tripartite avec le HCDH et l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme afin d'apporter un appui à ces dernières dans plus de 90 pays.

25. M. Sachs a insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de différence entre les ODD et les droits de l'homme. Ils constituaient un seul et même programme. Les ODD étaient un outil entre les mains de la communauté des droits de l'homme, laquelle devait jouer un rôle essentiel dans la réalisation des ODD.

26. M. Sachs a souligné que, si les difficultés différaient en fonction des pays et des contextes, l'échec du Programme 2030 était dû non seulement, ni même principalement, au non-respect de certains droits, mais à la pauvreté. Dans les pays très pauvres, ni les personnes ni les pouvoirs publics ne disposaient des ressources suffisantes pour garantir l'accès universel à l'éducation, à la santé et à une alimentation adéquate. La réalisation de ces droits dépendait de la coopération et du financement internationaux. En dépit des richesses de la planète, un milliard de personnes souffraient de l'extrême pauvreté et de

conditions de vie difficiles, car les États et les super nantis ne respectaient pas leurs obligations relatives aux droits de l'homme.

27. M. Sachs a souligné qu'avec un budget suffisant il était possible d'atteindre les ODD. Il a illustré ses propos à l'aide d'une présentation<sup>6</sup> sur les travaux que son équipe avait menés en collaboration avec le Fonds monétaire international afin de calculer ce que coûterait la réalisation des ODD dans les 59 pays en développement à faible revenu. Son équipe avait conclu que ces pays ne pouvaient assurer une éducation et des soins de santé pour tous ni satisfaire aux autres besoins essentiels avec leurs seules ressources financières. Pour atteindre ne serait-ce qu'en partie les ODD, il leur faudrait investir 14 % supplémentaires de leur produit intérieur brut, ce qui excédait leur capacité budgétaire. Il a indiqué que 300 milliards de dollars des États-Unis par an étaient nécessaires, un montant insignifiant par rapport à la taille de l'économie mondiale. Pour conclure, il a affirmé qu'à moins de réunir cette somme, ni les ODD ni les droits de l'homme ne seraient réalisés.

28. M<sup>me</sup> Devandas Aguilar s'est exprimée en sa qualité de représentante du Comité de coordination des procédures spéciales et de Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées. Elle a remercié M<sup>me</sup> Robinson d'avoir reconnu le rôle que les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales jouaient dans l'élaboration et la réalisation des ODD et elle a indiqué que 12 rapports thématiques de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales avaient soutenu la réalisation des objectifs. Dans le système des procédures spéciales, chacun des ODD était lié à certains droits de l'homme. La réalisation de ces objectifs ne progresserait pas sans une approche fondée sur les droits de l'homme, une lutte contre la discrimination et une main tendue aux plus défavorisés.

29. M<sup>me</sup> Devandas Aguilar a déclaré que l'ambitieux Programme 2030 avait imposé de nouvelles obligations et responsabilités à la communauté internationale et aux États, mais que les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs n'avaient pas été mises à disposition. Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales s'intéressaient à la question de la mobilisation des ressources, et ils devaient, de même que les mécanismes relatifs aux droits de l'homme en général, encourager les États à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme aux fins de la réalisation des ODD. Ces titulaires et mécanismes avaient pour mission d'apporter une assistance technique et de formuler des recommandations afin d'aider les États à prendre les initiatives et les mesures nécessaires pour progresser dans la réalisation des ODD.

30. À titre d'illustration, M<sup>me</sup> Devandas Aguilar a indiqué qu'en sa qualité de Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées elle avait consacré tout un rapport à l'élaboration de politiques tenant compte du handicap dans le cadre de la réalisation des ODD et aux éléments à y inclure pour faire en sorte que les personnes handicapées ne soient pas laissées de côté. Des mécanismes de responsabilisation devaient être mis en place aux niveaux international et local. Il fallait donner la parole aux personnes laissées de côté et veiller à ce qu'elles puissent effectivement apporter leur contribution.

31. Pour que la réalisation des ODD soit bénéfique aux personnes handicapées ou faisant partie d'autres groupes défavorisés, il fallait évaluer les progrès accomplis et mieux déterminer les bénéficiaires afin de vérifier si les mesures adoptées produisaient les effets voulus. Or, il demeurait particulièrement difficile de collecter et de ventiler les données relatives à la réalisation des ODD pour de nombreux groupes défavorisés. Pour conclure, M<sup>me</sup> Devandas Aguilar a réaffirmé que les ODD offraient des possibilités extraordinaires, qui ne se réaliseraient toutefois pas sans une mobilisation plus efficace des ressources et une approche fondée sur les droits de l'homme.

32. Pendant le débat, M<sup>me</sup> Robinson a salué les activités concrètes menées par le PNUD. Elle a dit rester préoccupée par les divisions entre New York et Genève et a encouragé les États à faire un meilleur usage, à New York, des connaissances acquises à Genève dans le cadre des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Elle a appelé les États membres du Conseil des droits de l'homme à s'efforcer tout particulièrement de dialoguer avec leurs homologues dont les rapports au Forum politique de haut niveau pour le développement

<sup>6</sup> Voir [www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx).

durable sont volontairement vagues pour les convaincre d'adopter l'approche plus robuste et plus efficace de l'Examen périodique universel.

33. Selon M<sup>me</sup> Okai, le PNUD s'intéressera de près à la question des inégalités en 2019, notamment dans le Rapport sur le développement humain. Elle a fait remarquer que cette question concernait non seulement les pays en développement, mais également les pays développés et les pays à revenu intermédiaire, dans lesquels se trouvaient encore des populations marginalisées. L'inégalité ne devait plus s'envisager du seul point de vue de la redistribution des richesses entre riches et pauvres et le PNUD avait l'intention de formuler des propositions et des recommandations en ce sens.

34. Selon M<sup>me</sup> Devandas Aguilar, les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales étaient conscients du besoin de trouver des ressources supplémentaires pour que les États puissent s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités. Elle a également insisté sur le fait que, même en présence de ressources, une approche inclusive et participative fondée sur les droits de l'homme était nécessaire pour atteindre les ODD.

35. M. Sachs a souligné qu'il importait d'utiliser les impôts pour mobiliser des ressources. Il a admis que la discrimination, la négligence et la marginalisation étaient des questions importantes et que la mauvaise gouvernance posait problème dans certains endroits. Toutefois, selon lui, la pauvreté restait le véritable problème majeur pour nombre de personnes et de pays. Il a insisté sur l'importance de trouver des ressources financières avant la tenue du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en septembre 2019.

36. Parmi les interventions de la salle<sup>7</sup>, de nombreuses délégations ont affirmé qu'une approche fondée sur les droits de l'homme était fondamentale pour atteindre les ODD. D'autres ont souligné qu'il était important de faire concorder davantage les ODD et les droits de l'homme et qu'il était nécessaire et utile d'intégrer une dimension droits de l'homme au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. D'autres ont rappelé que l'élaboration et la réalisation des ODD contribuaient à la protection des droits de l'homme. Plusieurs initiatives nationales intégrant la question des droits de l'homme dans la réalisation des ODD ont été mentionnées à titre d'exemples.

37. La réunion se présentait comme un moyen de surmonter les divisions entre New York et Genève. Il a été suggéré que la déclaration politique du Forum politique de haut niveau pour le développement durable fasse éventuellement référence à la complémentarité des ODD et des droits de l'homme. La participation de la société civile, des entreprises, des femmes et des filles, et des autres parties intéressées à la réalisation des ODD a été présentée comme très importante. Quelques orateurs ont abordé la question de la mobilisation des ressources et du financement du Programme 2030 tandis que d'autres ont insisté sur l'importance de renforcer les institutions de gouvernance.

38. Dans ses observations finales, M<sup>me</sup> Devandas Aguilar a insisté sur le fait que les ODD constituaient un programme mondial. Même si l'attention se portait surtout sur les pays les plus pauvres, le Programme 2030 s'appliquait à tous les pays, les plus riches devant également atteindre les ODD.

39. M. Sachs a fait observer que, quatre ans après l'adoption du Programme 2030, aucun progrès n'avait été accompli pour son financement. Selon lui, faute d'avancée sur ce point au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en septembre 2019, le Programme 2030 ne serait pas mené à bien.

40. M<sup>me</sup> Okai s'est rangée à l'avis de M. Sachs selon lequel le financement constituait un problème qu'il fallait résoudre différemment. L'aide publique au développement (APD) ne pouvait fournir qu'une partie des fonds requis et, à moins d'une contribution financière

<sup>7</sup> Union européenne, Cuba, Japon, Bahamas, Géorgie, Uruguay, Chine, Belgique, Égypte, Banque mondiale, Franciscans International (déclaration conjointe), Fédération suédoise de défense des droits des lesbiennes, des homosexuels, des bisexuels et des transgenres (déclaration conjointe) et Luxembourg. Certaines interventions sont disponibles à l'adresse [www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx).

du secteur privé ou de l'élaboration de méthodes de financement innovantes, les ODD ne seraient pas atteints.

41. Pour répondre à une question portant sur la manière dont les travaux des mécanismes des droits de l'homme pourraient être mieux pris en compte au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, M<sup>me</sup> Robinson a suggéré que le Forum politique de haut niveau se penche sur les ODD à l'examen, notamment à la lumière des rapports correspondants établis dans le cadre des organes conventionnels et des mécanismes relatifs aux droits de l'homme. Ces rapports devraient être mis à la disposition des personnes établissant des rapports dans le cadre de l'examen national volontaire ou souhaitant faire des observations à ce sujet. Pour renforcer les liens entre le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social, M<sup>me</sup> Robinson a proposé qu'une réunion conjointe se tienne à New York à propos des rapports à établir au titre de l'Examen périodique universel et du Forum politique de haut niveau. S'agissant du renforcement des capacités et du financement, elle était largement d'accord avec M. Sachs et a souligné qu'il était crucial que les États aient à rendre des comptes et luttent contre la corruption afin d'endiguer la fuite des capitaux des pays pauvres.

### C. Établir des synergies entre les droits de l'homme et la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national

42. M. Bambara a fait un exposé<sup>8</sup> sur les corrélations qui existaient entre les droits de l'homme et la réalisation des ODD au Burkina Faso. Il a donné deux exemples. Premièrement, les recommandations reçues des mécanismes des droits de l'homme aidaient à dégager les problèmes fondamentaux et à recenser les groupes de population qui étaient laissés de côté, ainsi qu'à définir l'action attendue des pouvoirs publics, les budgets à allouer, les mesures de suivi à prendre et la chaîne de responsabilité applicable au sein du Gouvernement. Deuxièmement, le Burkina Faso élaborait des rapports au titre de l'Examen périodique universel et à l'intention des organes conventionnels, contenant des renseignements utiles pour l'examen national volontaire, et il mettait à profit le processus de rapport à ces organes pour préparer son prochain examen.

43. Pour montrer l'utilité des recommandations formulées par les mécanismes des droits de l'homme concernant les ODD, M. Bambara s'est référé à l'ODD 4 selon lequel, d'ici à 2030, tous les enfants devaient suivre un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire. Les recommandations que le Burkina Faso avait reçues du Comité des droits économiques, sociaux et culturels en 2016, ainsi qu'à l'issue de l'Examen périodique universel en 2018 le concernant, l'aideraient à réaliser cet objectif.

44. Le bureau qui était chargé, au Burkina Faso, d'établir les rapports destinés aux organes conventionnels veillait à assurer une certaine cohérence avec l'action menée à la poursuite des ODD. En outre, des mesures étaient prises pour remédier aux difficultés liées à la consultation des acteurs étatiques et non étatiques, notamment de l'institution nationale des droits de l'homme.

45. Le plan d'action national du Burkina Faso en faveur des droits de l'homme mettait l'accent sur les ODD et visait à créer une meilleure synergie entre le plan de mise en œuvre des droits de l'homme, les recommandations des organes conventionnels et la réalisation des ODD, en regroupant et synthétisant les recommandations relatives aux droits de l'homme et en les appliquant aux ODD et cibles y relatives concernés.

46. L'exposé<sup>9</sup> de M<sup>me</sup> Grambye a porté sur les enseignements tirés de l'expérience acquise au niveau national par l'Institut danois pour les droits de l'homme, ainsi que sur l'élaboration d'outils et de méthodes de travail à l'appui des droits de l'homme et des ODD. L'intervenante a fait observer que cet institut s'était impliqué dans le Programme 2030 dès le début, fort de la conviction que ce programme et les droits de l'homme pouvaient se renforcer mutuellement. Elle a résumé les enseignements retenus en cinq mots : convergence, commodité, complémentarité, cohérence et consensus, correspondant à cinq

<sup>8</sup> Voir [www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx).

<sup>9</sup> Voir [www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/EvaGrambye.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/EvaGrambye.pdf).

éléments essentiels qui ouvraient la voie à la réalisation intégrée des ODD et des droits de l'homme.

47. Pour illustrer l'élément essentiel de la convergence, M<sup>me</sup> Grambye a évoqué la base de données en ligne de l'Institut danois pour les droits de l'homme<sup>10</sup>, qui avait mis en correspondance des articles d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme avec des cibles des ODD. D'après cette base de données, 92 % des 169 cibles avaient un lien avec des articles précis de ces instruments.

48. Selon M<sup>me</sup> Grambye, l'enseignement retenu concernant l'élément essentiel de la commodité était que, les droits de l'homme et les ODD étant étroitement liés, les rapports établis par les États à l'intention des organes des droits de l'homme pouvaient aussi servir à rendre compte des progrès accomplis vers les ODD. Les États pouvaient s'appuyer sur des analyses et recommandations de qualité émanant des mécanismes des droits de l'homme pour orienter leurs efforts dans la réalisation de ces objectifs. Afin de faciliter l'exploitation de cette mine d'informations, l'Institut danois pour les droits de l'homme avait mis au point, en collaboration avec le HCDH, une base de données faisant appel à un algorithme qui rendait lisibles à la machine des milliers de recommandations de l'Examen périodique universel, des organes conventionnels et des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, et les mettait en correspondance avec des cibles précises des ODD, par pays et par groupe vulnérable<sup>11</sup>.

49. M<sup>me</sup> Grambye a fait observer que les approches intégrées étaient commodes et permettaient de renforcer l'efficacité et la responsabilité. Elles intégraient l'élément essentiel de la complémentarité en ce qu'elles combinaient une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics et une approche associant l'ensemble de la société. L'Institut danois pour les droits de l'homme avait aussi mis en place une plateforme destinée à aider les entreprises à mieux comprendre en quoi elles pouvaient contribuer à la réalisation des ODD en appliquant le principe de la diligence voulue en matière de droits de l'homme.

50. M<sup>me</sup> Grambye a déclaré, concernant l'élément essentiel de la cohérence, que le fait de relier les obligations relatives aux droits de l'homme aux engagements pris au titre des ODD permettait d'établir un cadre unique propre à assurer la cohérence de la politique et de l'action menées par les pouvoirs publics au niveau national. Cela permettait également de mieux cerner les priorités et les failles des mécanismes des droits de l'homme.

51. Au sujet de l'élément essentiel du consensus, M<sup>me</sup> Grambye a fait observer que le Programme 2030 était le fruit d'un consensus politique mondial. Les recommandations issues de l'Examen périodique universel suscitaient une large adhésion de la part des États et, partant, offraient une base consensuelle solide pour une action en faveur des droits de l'homme et des ODD.

52. M<sup>me</sup> López a commencé son exposé<sup>12</sup> en indiquant que le Ministère paraguayen des affaires étrangères considérait les ODD comme étant étroitement liés à l'action qu'il menait en faveur des droits de l'homme. Elle a donné une description détaillée du Système de suivi des recommandations (SIMORE), la base de données en ligne qui servait au suivi des recommandations adressées par les mécanismes des droits de l'homme et par les mécanismes pour un développement durable. Elle a souligné que le SIMORE n'était pas un simple outil informatique d'aide à la mise en œuvre de recommandations ; il remplissait également une fonction sociale en mettant en relation des fonctionnaires et en permettant l'accès à la société civile. Lancé en 2014, le SIMORE avait facilité l'élaboration des plans nationaux du Paraguay en faveur des droits de l'homme.

53. M<sup>me</sup> López a expliqué que toutes les institutions de l'État devaient être dotées de points focaux pour les droits de l'homme, ce qui contribuait à la prise en compte, dans les politiques publiques, des recommandations de l'Examen périodique universel et des autres mécanismes de l'ONU. Plus de 40 institutions et 80 points focaux au niveau de

<sup>10</sup> Voir <http://sdg.humanrights.dk/fr>.

<sup>11</sup> Voir [sdgdata.humanrights.dk](http://sdgdata.humanrights.dk).

<sup>12</sup> Voir [www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx).

l'administration centrale et du territoire national étaient reliés au SIMORE, ce qui permettait aux agents de l'État de tenir compte des recommandations relatives aux droits de l'homme dans leur travail et, partant, de soumettre des rapports de meilleure qualité sur les droits de l'homme, en respectant mieux les délais impartis pour ce faire. Au Paraguay, les organisations non gouvernementales actives dans la défense des droits de l'homme avaient accès au SIMORE et pouvaient ainsi suivre la mise en œuvre des recommandations. En 2017, ce système avait été étendu au suivi des recommandations adressées par les organes conventionnels et au suivi des ODD, ce qui avait rendu plus manifeste le lien entre les recommandations relatives aux droits de l'homme et les objectifs.

54. Le Paraguay avait aidé à déployer le SIMORE au Chili, au Guatemala, au Honduras, en République dominicaine et en Uruguay ; le système était aussi en cours de mise en place en Argentine. Le Paraguay avait reçu d'autres demandes en ce sens du Costa Rica, de la République démocratique populaire lao et d'autres pays, ainsi que de la Commission interaméricaine des droits de l'homme qui souhaitait l'utiliser notamment pour établir des rapports de pays et des rapports thématiques.

55. M<sup>me</sup> Patarachoke a fait observer qu'en Thaïlande, les ODD et les droits de l'homme étaient considérés comme formant un tout, car ils ciblaient les uns comme les autres le bien-être des personnes. L'effort visant à les mettre en relation plus étroite devait se faire avant tout au niveau national. Au cours de la première année qui avait suivi leur adoption, la Thaïlande avait intégré les ODD à sa stratégie pour les vingt années à venir, dans le cadre du plan national de développement économique et social. Ces objectifs avaient ultérieurement été transposés au niveau local, lorsque le Cabinet avait désigné les gouverneurs des différentes provinces comme points focaux pour les ODD, chargés de recueillir les contributions de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires.

56. M<sup>me</sup> Patarachoke a déclaré que, de par les responsabilités qui étaient les siennes dans le cadre de l'examen national volontaire au regard des ODD et du processus de rapport aux organes conventionnels, elle était particulièrement à même de faire le lien entre les rapports correspondants ; le Ministère thaïlandais des affaires étrangères était aussi le point focal national pour l'Examen périodique universel. Depuis 2017, la Thaïlande avait établi chaque année un rapport au titre de l'examen national volontaire, principalement parce que l'exercice était utile pour le pays. Un groupe de travail à composition non limitée sur la participation des parties prenantes constituait un espace politique dans lequel la société civile pouvait apporter sa contribution à la réalisation des ODD, selon une approche ascendante de ceux-ci.

57. M<sup>me</sup> Patarachoke a également indiqué qu'en novembre 2017, les autorités thaïlandaises avaient déclaré que les droits de l'homme étaient l'une des priorités nationales liées au développement durable. Le Gouvernement avait mis en place un comité national de promotion des droits de l'homme et du développement durable, présidé par le Vice-Premier Ministre et doté de deux sous-comités. L'intervenante présidait le sous-comité dont relevaient les obligations en matière de rapports, ce qui lui permettait de coordonner les rapports aux organes conventionnels et les rapports au titre de l'Examen périodique universel. La Thaïlande comptait confier à ce sous-comité la responsabilité de l'examen national volontaire au regard des ODD, et intégrer les ODD à son rapport au titre de l'Examen périodique universel en 2021, année où elle se soumettrait de nouveau à cet exercice.

58. Les intervenants ont été invités à répondre aux questions de savoir si la coordination entre les entités dont relevaient les ODD et les droits de l'homme était suffisante au niveau national, et si les États dont les recommandations formulées à l'issue de l'Examen périodique universel avaient été acceptées mettaient suffisamment à profit l'aide au développement pour assurer le suivi de ces recommandations.

59. M. Bambara a souligné qu'il existait, au Burkina Faso, un dialogue entre les mécanismes de coordination et de suivi des recommandations formulées par les mécanismes des droits de l'homme, ainsi qu'avec le bureau dont relevaient les ODD ; les mécanismes et procédures de coordination étaient constamment améliorés. Le Burkina Faso recevait l'aide de différents partenaires et pays, notamment de pays qui lui avaient fait des recommandations au titre de l'Examen périodique universel.

60. M<sup>me</sup> Grambye a dit qu'il semblait y avoir une coordination étroite et une réelle volonté en ce sens au niveau national. Le défi qui se posait consistait à mettre en place les mécanismes adaptés. L'intervenante a souligné combien il importait de mettre en commun les bonnes pratiques pour faciliter l'acquisition de connaissances en matière de coordination, notamment en assurant un accès aisé aux données. Elle a évoqué l'établissement dans son pays de partenariats atypiques, notamment d'une collaboration directe entre institutions nationales des droits de l'homme et organismes nationaux de statistique. L'APD n'était probablement pas suffisamment exploitée pour appuyer les recommandations de l'Examen périodique universel, mais elle ne constituait la solution ni pour les droits de l'homme, ni pour les ODD. Il fallait trouver d'autres sources de financement.

61. Selon M<sup>me</sup> López, le SIMORE avait montré que l'on pouvait déterminer quels ODD correspondaient à quelles recommandations relatives aux droits de l'homme. L'Examen périodique universel avait produit des recommandations qui avaient facilité l'élaboration d'un plan national en faveur des droits de l'homme. La question des ressources nécessaires se posait dans toute la région. Les réponses devraient se fonder sur les droits de l'homme et démontrer pourquoi davantage de mécanismes et de fonds et des budgets plus importants étaient nécessaires.

62. M<sup>me</sup> Patarachoke a estimé que les recommandations de l'Examen périodique universel et des organes conventionnels pourraient être mieux mises à profit pour hiérarchiser les mesures à prendre au titre des ODD. Elle a ajouté que les recommandations rejetées à l'issue de l'Examen périodique universel étaient importantes également. Tout en admettant que les ressources jouaient un rôle important, elle a souligné que le savoir importait davantage que l'argent, et que la coopération Sud-Sud était, elle aussi, essentielle.

63. Plusieurs participants<sup>13</sup> ont ensuite pris la parole, confirmant l'existence de synergies entre droits de l'homme et ODD. D'autres exemples de pratiques nationales et internationales en la matière ont été donnés. Certains participants ont en outre rappelé l'importance que revêtait la coopération entre parties prenantes aux niveaux national, régional et international.

64. Les efforts fournis par l'ASEAN pour assurer la complémentarité de l'initiative « Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 » avec le Programme 2030 ont été salués. Parmi les autres questions évoquées figuraient l'harmonisation plus poussée des obligations en matière de rapports sur les droits de l'homme et les ODD, le concours des institutions nationales des droits de l'homme à la réalisation des ODD, le décalage existant entre les obligations découlant des droits internationalement reconnus aux peuples autochtones et la mise en œuvre du Programme 2030, et l'importance d'associer les jeunes, au niveau national, aux efforts déployés pour rapprocher droits de l'homme et ODD.

65. M. Magazzeni a dégagé quatre points de la discussion : a) l'importance d'une coordination, aux niveaux national et international, de l'action menée en faveur des ODD d'une part et des droits de l'homme de l'autre ; b) la nécessité d'améliorer l'intégration et l'harmonisation de ces actions, tout d'abord dans le cadre de l'Examen périodique universel en tant que source reconnue de recommandations émanant des mécanismes des droits de l'homme, puis dans le cadre des organes conventionnels et des autres entités ; c) le renforcement de la cohérence des rapports présentés au Conseil des droits de l'homme, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et au Conseil économique et social sur des questions liées aux ODD et aux droits de l'homme ; et d) la mise à profit de l'APD afin de mieux appuyer les démarches entreprises au niveau national.

<sup>13</sup> Chili, Équateur, Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, Association des États-Unis pour les Nations Unies, Thaïlande [au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)], Roumanie, Israël, Philippines, Sikh Human Rights Group, Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques, Pologne, République bolivarienne du Venezuela, Tchéquie, Singapour et Suède. Certaines déclarations sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx).

## **D. Partenariats mondiaux visant à favoriser les synergies entre la réalisation des droits de l'homme et celle des objectifs de développement durable**

66. M<sup>me</sup> Isler a ouvert la quatrième séance en demandant aux intervenants quels éléments étaient nécessaires pour que les différentes parties prenantes puissent nouer des partenariats constructifs et propices aux synergies entre droits de l'homme et ODD, et pour les inciter à conjuguer leurs efforts afin d'accélérer la mise en place de telles synergies.

67. M. Ladd s'est d'abord arrêté sur les caractéristiques d'un partenariat efficace. Un partenariat était solide lorsqu'il rassemblait des personnes parce qu'elles avaient un objectif commun ou, du moins, des objectifs compatibles. Elles pouvaient ainsi établir et gérer ensemble une relation produisant un résultat positif dans la direction souhaitée. Un partenariat exigeait que chacun apporte une contribution visible et identifiable, sous forme d'argent, de volonté politique ou d'actes, et puisse en retirer quelque chose susceptible de contribuer à la réalisation de l'objectif commun. Ces éléments devaient pouvoir être mesurés, et des indicateurs concrets ou au moins des évaluations étaient nécessaires afin de déterminer si le partenariat fonctionnait.

68. M. Ladd a parlé ensuite du dernier rapport de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, intitulé « Politiques novatrices porteuses de transformation », qui constituait la première contribution de cet institut à la réalisation des ODD. Ce rapport concluait que les innovations reposant sur des approches universelles et fondées sur les droits, ancrant les politiques et activités économiques dans des normes sociales et environnementales et favorisant des processus décisionnels véritablement participatifs étaient celles qui avaient entraîné des transformations allant dans le sens du développement.

69. En conclusion, M. Ladd a souligné combien il importait, aux fins de la recherche, de disposer de données ventilées sur les personnes qui étaient laissées de côté. Ces données déterminaient la précision des orientations qu'il était possible de fournir aux pays, groupes, collectivités et gouvernements sur les politiques à mettre en place pour remédier à la situation de ces personnes. Il fallait consacrer davantage d'investissements, d'efforts et d'attention à la collecte d'ensembles de données ventilées fiables, nécessaires à la recherche, la sensibilisation et l'élaboration de politiques visant à empêcher que des personnes ne soient laissées de côté.

70. Dans le cadre de son exposé<sup>14</sup>, M<sup>me</sup> Cerri a présenté le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, une organisation de caractère associatif réunissant quelque 200 multinationales dans le but de relever les défis de la durabilité auxquels ces dernières n'étaient pas en mesure de s'attaquer seules. Cette coalition mondiale de grandes entreprises s'employait à accélérer la transition vers un monde durable dans lequel le commerce durable serait plus prospère. Les entreprises avaient un rôle à jouer : elles devaient exploiter les possibilités qui s'offraient et avaient la responsabilité d'apporter des solutions aux défis sociétaux et environnementaux que les ODD traduisaient. La réalisation de ces objectifs ne pourrait se faire sans la participation effective des entreprises, qui entraînaient la croissance économique, l'emploi, le développement technologique et l'innovation, et constituaient une source de financement. Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies fixaient le cadre dans lequel les entreprises pouvaient contribuer à la réalisation des ODD.

71. M<sup>me</sup> Cerri a mentionné quatre éléments qui motivaient les réactions des entreprises en matière de droits de l'homme, et qui tous comportaient des risques. Des facteurs de motivation qui reposaient sur des risques pouvaient amener les entreprises à se replier sur elles-mêmes et freiner leur collaboration avec des partenaires et autres soutiens, nécessaire cependant pour qu'une transformation réelle puisse s'opérer dans le sens des ODD.

<sup>14</sup> Voir [www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/Ms.KitrhonaCerri.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/Ms.KitrhonaCerri.pdf).

72. Selon M<sup>me</sup> Cerri, la contribution positive aux ODD que des solutions aux problèmes de droits de l'homme permettaient d'apporter devait vraiment être mieux reconnue. Elle a illustré son propos par deux exemples – l'un relatif au travail forcé dans l'industrie thaïlandaise de la pêche et l'autre aux droits fonciers dans l'État plurinational de Bolivie – tirés d'une publication conjointe du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable et de l'organisation non gouvernementale Shift : *The Human Rights Opportunity: 15 Real-life Cases of How Business Is Contributing to the Sustainable Development Goals by Putting People First* (Opportunités liées aux droits de l'homme ou comment les entreprises contribuent aux ODD en plaçant la personne au centre de leurs activités : 15 exemples réels). Ces exemples montraient que le respect des droits de l'homme dans les activités et surtout dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises étaient pour ces dernières un moyen efficace d'assurer leur pérennité et d'établir des relations de confiance avec les collectivités et acteurs dont elles dépendaient. Cette approche se justifiait amplement au niveau commercial, et permettait aux entreprises d'éliminer des obstacles majeurs au développement et de contribuer à la réalisation des ODD.

73. M<sup>me</sup> Ameline a expliqué comment le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes avait œuvré pour que les droits de l'homme soient pris en compte dans les ODD, et ce, dès le début de ce processus. Il avait obtenu de se voir confier la responsabilité de l'évaluation de l'ODD 5 et avait veillé à la prise en compte des femmes dans tous les ODD. Le premier élément de transformation d'une société était l'égalité des sexes ; cette dernière étant d'ailleurs une condition préalable à cette transformation. Il était capital que tous les États et tous les partenaires considèrent l'égalité femmes-hommes comme un investissement stratégique éminemment prioritaire, ce qui supposait que l'adaptation des législations s'accélére. Cela supposait en outre que les approches régionales favorisent une plus grande visibilité des femmes au sein du pouvoir politique, et qu'il y ait une réelle convergence entre l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les ODD.

74. M<sup>me</sup> Ameline a fait observer que non seulement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes était un instrument juridique contraignant, mais qu'elle indiquait également la voie à suivre pour l'avenir. Pour conclure, elle a estimé qu'il n'y aurait pas de développement durable si la priorité n'était pas accordée à la promotion des droits de la femme.

75. M. Tiwana a souligné qu'un cadre propice aux partenariats était indispensable. Lorsque l'on s'intéressait aux partenariats et qu'on les centrait sur l'humain, on constatait qu'il fallait créer, partout dans le monde, les conditions pour que les personnes puissent librement s'organiser, communiquer et interagir, afin de modeler les structures politiques et sociales dans lesquelles elles évoluaient.

76. M. Tiwana a également déclaré qu'un espace civique, fondé sur les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique, devait être créé. Selon des recherches menées par CIVICUS, seuls 4 % de la population mondiale jouissaient pleinement de ces libertés. Pour que la réalisation du Programme 2030 progresse, davantage d'efforts devaient porter sur la mise en place de conditions propices à la participation des populations et des organisations de la société civile.

77. M. d'Ovidio s'est félicité de ce que le travail décent et la croissance économique constituaient l'un des ODD. Selon lui, les éléments fondamentaux du cadre des droits de l'homme applicable à l'ODD 8 étaient la prévention du travail des enfants et du travail forcé, la non-discrimination et la liberté d'association et de négociation collective. Sans partenariats, il serait impossible de réaliser cet objectif extrêmement exigeant et ambitieux.

78. M. d'Ovidio a insisté sur l'importance des partenariats pour réaliser les ODD. Il a pris l'exemple de la cible 7 de l'ODD 8, portant sur l'élimination de l'esclavage moderne et du travail forcé, ainsi que de la traite et du travail des enfants. Après avoir décrit les défis à relever pour atteindre cette cible, il a évoqué l'Alliance 8.7, le partenariat mondial qui visait à stimuler l'innovation, accélérer l'action entreprise, mobiliser des ressources, renforcer la recherche et mettre en commun les connaissances acquises.

79. M<sup>me</sup> Murabit a fait observer que, lorsque l'on parlait de partenariats, l'on réinventait apparemment toujours un peu la roue ou l'on ne tenait pas dûment compte du fait qu'une

multitude de partenariats existaient déjà. De nombreux militants, dirigeants et autres avaient consacré leur vie entière à la réalisation d'objectifs de développement durable, et n'étaient pourtant pas inclus dans la plupart des discussions sur les partenariats. L'intervenante a souligné que de très nombreux débats de haut niveau, y compris celui de ce jour, ne pourraient donner lieu à quasiment aucun changement sur le terrain s'ils ne s'ouvraient aux personnes et dirigeants qui, sur le terrain justement, accomplissaient le travail jour après jour. À titre d'exemple, elle a expliqué comment sa propre expérience en Libye entre 2005 et 2015 confirmait son propos. Selon elle, aux fins de légitimité en matière de droits de l'homme, de développement durable, de bénéficiaires visés et d'objectifs poursuivis, la question de qui était absent lorsque les décisions sur les programmes avaient été prises s'imposait. Les dirigeants locaux devaient être davantage reconnus et entendus.

80. Des participants<sup>15</sup> ont ensuite pris la parole. Plusieurs d'entre eux ont salué la tenue de la réunion et ont remercié les intervenants pour les informations communiquées au sujet de pratiques nationales et de ressources en ligne. Certains sont également revenus sur des vues exprimées précédemment sur les synergies entre droits de l'homme et ODD. D'autres questions ont été évoquées, dont les partenariats, la participation des parties prenantes et les initiatives nationales visant à lier la réalisation des droits de l'homme et celle des ODD. L'importance de l'égalité des sexes et d'une éducation inclusive de qualité a également été rappelée. Les pratiques de certains pays ont été évoquées, notamment un outil de suivi des ODD, destiné à compiler et synthétiser les données sur leur réalisation et capable d'intégrer les données sur les droits de l'homme, ainsi qu'un conseil national de coordination du développement durable relevant du Vice-Premier Ministre et incluant le commissaire national aux droits de l'homme.

81. Il a été suggéré que l'assistance technique que l'ONU apportait à la réalisation des ODD soit guidée par les normes internationales relatives aux droits de l'homme, et que des mesures soient prises pour permettre la planification, la mise en œuvre et la communication conjointes dans les deux domaines. D'autres orateurs ont souligné la nécessité de mettre en relation l'exécution des recommandations de l'Examen périodique universel avec la réalisation des ODD, et d'associer des représentants de peuples autochtones aux discussions concernant le Programme 2030.

## **E. Assurer la prise en compte de la dimension des droits de l'homme par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable**

82. Pendant la séance de clôture, M<sup>mes</sup> Barthelemy et Hicks ont résumé certains points forts de la journée, rappelé les messages clés pour assurer la prise en compte de la dimension des droits de l'homme par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et évoqué la suite qui serait donnée à la réunion.

83. M<sup>me</sup> Barthelemy a fait remarquer à quel point le consensus était large parmi les participants pour reconnaître que les ODD et les droits de l'homme étaient indissociables. Il était largement admis aussi que la réalisation des ODD prenait du retard, un fait particulièrement préoccupant dans les domaines des changements climatiques, de la sécurité alimentaire et des conflits, qui tous avaient des effets à long terme. De l'avis général, combiner les mesures de protection et de promotion des droits de l'homme avec celles destinées à la réalisation des ODD serait une façon très efficace d'accélérer les progrès.

84. M<sup>me</sup> Barthelemy a remarqué que le sentiment qu'un fossé séparait les équipes des Nations Unies de New York et de Genève avait été souvent exprimé. Selon elle, ce fossé était celui qui séparait, également au-delà de l'ONU, les acteurs du développement des acteurs des droits de l'homme. Lorsque la question des droits de l'homme était soulevée à

<sup>15</sup> Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Cabo Verde, Bangladesh, Grèce, Norvège, Azerbaïdjan, Finlande, Malte, UPR Info, International Human Rights Association of American Minorities, Mexique et Association des citoyens du monde. Certaines déclarations sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx](http://www.ohchr.org/EN/Issues/SDGS/Pages/HRCIntersessionalMeeting.aspx).

New York, d'aucuns hésitaient à l'inclure dans les enceintes consacrées au développement. Cela s'expliquait peut-être par le ton et le langage utilisés. Si l'accent était davantage mis sur le fait que les organes conventionnels et l'Examen périodique universel formulaient des recommandations et mobilisaient un appui pour que les pays réalisent les droits de l'homme et les ODD, le débat sur les droits de l'homme serait peut-être mieux accepté. Dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, la société civile et d'autres parties prenantes avaient un rôle important à jouer, notamment l'organisation d'une séance.

85. S'agissant des examens nationaux volontaires, M<sup>me</sup> Barthelemy est revenue sur les propos de M<sup>me</sup> Robinson qui avait jugé le mécanisme faible et estimé que le peu de responsabilité envers le Programme 2030 entravait la mise en œuvre. M<sup>me</sup> Barthelemy a fait observer que lorsque ces examens avaient été mis en place, ils constituaient un résultat inattendu dans la mesure où les négociations avaient été difficiles et où les ODD n'étaient pas des engagements conventionnels. Les examens étaient certes volontaires, mais ils étaient aussi constructifs et visaient avant tout à faciliter le partage d'expériences et l'établissement de partenariats.

86. Des progrès restaient évidemment possibles vers la réalisation de cet objectif, alors que plus d'une centaine de pays avait procédé à des examens nationaux volontaires. Ces examens étaient moins systématiques que l'Examen périodique universel et ne comportaient aucune recommandation. Ils contribuaient cependant à faire progresser la mise en œuvre en attirant l'attention des États sur ce qui se faisait au niveau national. M<sup>me</sup> Barthelemy a également parlé des travaux entrepris pour améliorer l'examen national volontaire. Elle a fait observer que le Président du Conseil économique et social introduirait des changements déjà en 2019. La réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2020 offrirait une deuxième occasion. Toutefois, il importait d'utiliser également l'Examen périodique universel pour évaluer la mise en œuvre des ODD, parce qu'il était plus systématique. En fin de compte, ce n'était peut-être pas grave si l'Examen périodique universel et les examens nationaux volontaires suivaient des approches différentes.

87. Selon M<sup>me</sup> Barthelemy, il était très important de veiller à ce que le rapport de synthèse de la réunion intersessions, qui serait une contribution du Conseil des droits de l'homme au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, reçoive visibilité et attention à New York. Ce point serait abordé avec le Président du Conseil économique et social afin que le programme du Forum en juillet prévoie un espace pour que ce rapport puisse être présenté.

88. M<sup>me</sup> Hicks a dégagé cinq messages clefs de la réunion : a) les droits de l'homme étaient essentiels à la réalisation du Programme 2030 ; b) des propositions concrètes existaient pour surmonter les divisions entre New York et Genève ; c) il était important que l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable soit pleinement exploitée pour montrer les liens entre droits de l'homme et ODD ; d) il fallait élargir le rôle des partenariats à l'appui des ODD, notamment en incluant ceux qui étaient le plus concernés par ces derniers, mais le rétrécissement de l'espace civil y faisait obstacle ; e) il fallait redoubler d'efforts pour atteindre les ODD. Pour leur pleine réalisation, les droits de l'homme constituaient une partie de la solution et non un problème.

89. Le Rapporteur a résumé les thèmes et messages principaux de la réunion, présentés ci-dessous<sup>16</sup>

### III. Conclusions et messages clefs

90. **La réunion a permis d'examiner divers aspects de la relation entre ODD et droits de l'homme. De nombreux exemples réels ont montré que cette relation était profonde et indivisible. De l'avis général, la réalisation des ODD passait nécessairement par une approche fondée sur les droits de l'homme aux niveaux local,**

<sup>16</sup> Son résumé est disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/Mr.MichaelO\\_Flaherty.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/SDGS/2030/Mr.MichaelO_Flaherty.pdf).

national, régional et mondial. Un renforcement des synergies entre le Programme 2030 et les droits de l'homme permettrait également d'assurer une cohérence accrue entre les engagements politiques et les obligations juridiques.

91. Les principes des droits de l'homme, notamment ceux de non-discrimination, de participation et de responsabilité, devaient sous-tendre la réalisation des ODD. Les mécanismes des droits de l'homme, en particulier l'Examen périodique universel, les organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et les procédures spéciales, pouvaient utilement contribuer à l'élaboration de mesures et à la planification pour la réalisation des ODD, en particulier aux niveaux national et local. Les rapports et recommandations des mécanismes des droits de l'homme devaient être exploités dans le cadre des examens nationaux volontaires, et ce, tant au niveau de leur préparation au niveau national que de leur présentation et analyse au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les mécanismes des droits de l'homme devaient rester attentifs aux ODD dans leurs travaux.

92. Une majorité de participants étaient préoccupés par le fait que la réalisation du Programme 2030 avait pris du retard. La mobilisation insuffisante de ressources, la mauvaise gouvernance, la corruption et le manque de responsabilités ont été cités parmi les causes auxquelles il fallait s'attaquer de toute urgence. Le caractère mondial du projet des ODD, qui sollicitait tous les États Membres, a également été rappelé. De nouvelles ressources devaient être mobilisées à partir, entre autres, d'une APD accrue, des secteurs commercial et financier, et des impôts. Il a été suggéré que fonder la réalisation du Programme 2030 sur les droits de l'homme exigeait la mobilisation de ressources supplémentaires. Améliorer la gouvernance et lutter plus efficacement contre la corruption pouvaient également libérer des ressources très importantes pour les ODD. Une approche fondée sur les droits de l'homme était indispensable à une meilleure gouvernance.

93. Les pays et régions devaient partager, y compris moyennant la coopération Sud-Sud, leurs connaissances et expériences en matière de réalisation des ODD fondée sur les droits de l'homme. Une mine de connaissances et d'expériences pouvait être exploitée, notamment dans le contexte des mécanismes régionaux de l'ASEAN et de l'Union européenne. Une multitude de plateformes de données, dispositifs institutionnels et pratiques au caractère novateur appuyaient les synergies aux niveaux national, régional et international entre la planification, la réalisation, le suivi et l'évaluation des droits de l'homme d'une part et des ODD de l'autre. La plateforme de données d'un État tout comme l'expérience qu'il en avait retirée avaient été mises à la disposition et adoptées par d'autres États. D'autres plateformes nationales intégrées, connues sous le nom de cadres nationaux de suivi, permettaient également d'exploiter les synergies entre les processus respectifs de réalisation des droits de l'homme et des ODD.

94. De nombreux exemples ont montré que les États Membres établissaient des liens lorsqu'ils planifiaient la réalisation des droits de l'homme et des ODD, notamment dans le cadre des plans d'action nationaux, génériques et thématiques, et de la coopération au développement. Outre qu'elles contribuaient à une meilleure réalisation des droits de l'homme et des ODD, les nombreuses synergies avaient également prouvé leur utilité pour réduire la charge que représentait l'établissement de rapports en matière de droits de l'homme et améliorer les examens nationaux volontaires dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il a été maintes fois répété que la participation de tous les organes de gouvernement et de tous les pans de la société ainsi que l'appui politique au plus haut niveau étaient essentiels à la réalisation des droits de l'homme et des ODD.

95. Le Programme 2030 visait la démarginalisation et des partenariats constructifs. Les titulaires de droits ont en premier lieu bénéficié du développement, et ils devaient porter les efforts visant à « ne laisser personne de côté ». Il fallait créer des espaces pour que les acteurs de terrain et les jeunes, les populations autochtones, les personnes en situation de handicap et d'autres personnes et communautés marginalisées et vulnérables prennent une part active à la réalisation des ODD. Il était important de

faire fond sur leur expérience pour savoir ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas.

96. Pour la réalisation des ODD, des partenariats devaient rassembler les gouvernements, les organismes de l'ONU et d'autres organisations internationales, la société civile et les entreprises. Des objectifs communs clairement définis, des contributions visibles et identifiables et des évaluations régulières de son efficacité étaient les conditions d'un partenariat solide. Pour que la société civile soit en mesure d'apporter son essentielle contribution, les libertés d'expression, d'association et de réunion devaient être garanties et l'espace civique, protégé.

97. L'appui des Nations Unies à la réalisation des ODD à l'échelle des pays devait se fonder sur les droits de l'homme. Les institutions nationales des droits de l'homme avaient un rôle essentiel, mais encore sous-utilisé, à jouer dans ce domaine. Le rôle des entreprises, notamment petites et moyennes, était également important, et les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme fixaient le cadre dans lequel les entreprises participaient, en se fondant sur les droits de l'homme, à la réalisation du Programme 2030.

98. La collecte, la ventilation et l'analyse de données étaient particulièrement importantes pour la réalisation des ODD et des droits de l'homme, en particulier pour que les difficultés des groupes les plus vulnérables et marginalisés soient clairement reconnues et traitées. Dans certains pays, les institutions nationales des droits de l'homme assuraient ces tâches en partenariat avec les organismes nationaux de statistique.

99. La question du renforcement des synergies entre ODD et droits de l'homme s'est immédiatement imposée à la réunion. Des efforts devaient être entrepris pour combler le fossé séparant la communauté des droits de l'homme à Genève et celle du développement à New York. Différentes actions ont été proposées pour ce faire : présenter des messages forts relatifs aux droits de l'homme dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendrait en juillet 2019 ; veiller à ce que le programme de ce dernier prévoie un espace pour la présentation du présent rapport ; étudier les possibilités de complémentarité entre l'Examen périodique universel et les examens nationaux volontaires, dans le cadre d'une réunion conjointe du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme.

100. De manière plus générale, la réalisation des ODD devait être de plus en plus intégrée à l'Examen périodique universel, tandis que les organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme et les procédures spéciales devaient continuer de se montrer attentifs à la réalisation des ODD. Les États Membres et autres parties prenantes devaient exploiter davantage les résultats de l'Examen périodique universel et les rapports émanant d'organes conventionnels et des procédures spéciales afin d'orienter la planification, le suivi et la communication concernant la mise en œuvre des ODD, ainsi que l'établissement des examens nationaux volontaires et leur évaluation au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Enfin, les États et autres parties prenantes devaient continuer à partager expériences et bonnes pratiques relatives à une mise en œuvre intégrée et cohérente des droits de l'homme et des ODD aux niveaux national et international.